

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2025-11CA
Date de mise en ligne :	Le jeudi 20 mars 2025 à 10:20:01
Date de clôture :	Le lundi 28 avril 2025 à 12:00:00
Titre :	2025-11CA EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION ET TRAITEMENT D'EAU DES ESPACES AQUATIQUES.
Descriptif :	<p>Le présent marché a pour objet des prestations d'exploitation du Centre aquatique BULLEO et du Centre aquatique NEPTUNE relatives aux installations:</p> <ul style="list-style-type: none">- De chauffage,- D'eau chaude sanitaire,- De traitement d'eau,- De ventilation et de traitement d'air,- De climatisation. <p>Les prestations, objet de ce marché, sont les suivantes :</p> <p>Les prestations de type P2 : Conduite et entretien des installations</p> <ul style="list-style-type: none">- avec garantie de résultat,- y compris les dépannages et réparations d'urgence avec astreinte 24/24h. <p>Les prestations de type P3 : Gros Entretien et Renouvellement (GER) des matériels</p> <ul style="list-style-type: none">- compte d'exécution transparent. <p>Tranche optionnelle :</p> <p>La prestation de type P6 : Espace aquatique Bulléo - Remplacement de la masse filtrante.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[01/04/2025 à 09:19:16] QUESTION 1

A la lecture de l'article 5 "Prestations de type P2 : conduite et entretien des installations" du CCTP actuel, les prestations d'analyses quotidiennes des eaux des différents bassins en autres sont à effectuer tous les jours de la semaine. Pouvez-vous nous confirmer que le titulaire devra exécuter ces prestations du lundi au dimanche avant l'ouverture des bassins ?

[01/04/2025 11:54:11]

2025-11CA EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION ET TRAITEMENT D'EAU DES ESPACES AQUATIQUES.

QUESTIONS/ RÉPONSES:

QUESTION 1: A la lecture de l'article 5 "Prestations de type P2 : conduite et entretien des installations" du CCTP actuel, les prestations d'analyses quotidiennes des eaux des différents bassins en autres sont à effectuer tous les jours de la semaine.

Pouvez-vous nous confirmer que le titulaire devra exécuter ces prestations du lundi au dimanche avant l'ouverture des bassins ?

RÉPONSE 1 : Oui, nous vous le confirmons. Les analyses sont à effectuer 7 jours /7 avant l'ouverture des bassins.